

## Communiqué de Presse

Tunis (Tunisie), le 5 Décembre 2017

**L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) note la condamnation, le 30 Novembre 2017, de deux policiers accusés d'avoir agressé lors de l'exercice de leur fonction Mme Amal Tounsi (pseudonyme) dans un village de Mahdia en Juillet 2014.**

La Chambre criminelle du Tribunal de première instance de Mahdia a condamné le 30 Novembre 2017, au cours d'une audience à huis clos, deux policiers tunisiens à 2 ans de prison pour usage de violence de la part d'un fonctionnaire public à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Les deux policiers ont été également condamnés à 6 mois de prison pour avoir, sans observer les formalités requises ou sans nécessité démontrée, pénétré dans la demeure d'un particulier contre le gré de celui ci.

Les faits se sont déroulés en juillet 2014 au domicile de Mme Amal Tounsi dans un village du Gouvernorat de Mahdia. Amal et son époux ont été sauvagement agressés par les deux policiers au cours d'une descente que rien ne justifiait.

La condamnation est, certes, un résultat important, mais elle n'est pas suffisamment dissuasive à la vue de la gravité de l'agression subie.

L'OMCT rappelle que la lutte contre la torture, les mauvais traitements et les autres violations graves des droits de l'Homme est une obligation positive de l'Etat et qu'il est temps de mettre fin aux pratiques qui permettent ou favorisent l'impunité.

**Pour plus d'information sur l'affaire, veuillez contacter:**

Mohamed Mzem, Conseiller juridique, OMCT | [mm@omct.org](mailto:mm@omct.org) | 20 490 360  
Housseem Rabhi, Coordinateur juridique SANAD, OMCT | [hr@omct.org](mailto:hr@omct.org) | 90 339 399

**Pour suivre l'intégralité de nos activités :**

Site Web | [www.omct-tunisie.org](http://www.omct-tunisie.org)  
Page Facebook | OMCT Tunisie

*L'organisation mondiale contre la torture (OMCT) mène des actions de plaidoyer auprès des différentes institutions de l'Etat pour assurer la mise en conformité de la législation tunisienne avec ses obligations constitutionnelles et internationales, plus particulièrement les observations générales émises par le Comité des Nations Unies contre la torture à l'adresse de la Tunisie.*